



## PROGRAMME « Travail en hauteur et port du harnais »

**OBJECTIFS :** Connaître et appliquer les règles de conduite en sécurité relatives aux travaux en hauteur et port du harnais. Savoir utiliser et vérifier les E.P.I. et les équipements de « travaux en hauteur ». Acquérir les automatismes en prévention des risques, permettant d'effectuer les manœuvres en toute sécurité.

*Intervenants :* Consultants formateurs spécialisés en prévention des risques professionnels diplômés en sécurité au travail.

### CONTENU DE FORMATION

**PUBLIC CONCERNE :** Toute personne devant effectuer des travaux en hauteur avec port d'un harnais de sécurité et des E.P.I. correspondants.

**PRE REQUIS :** Avoir reçu l'aptitude médicale du médecin de travail "Apte aux Travaux en Hauteur" à jour (- 1 an)

**DUREE :** 1,00 jour(s)

**DATE(S) & HORAIRES :** A définir

**LIEU :** Dans une salle mise à votre disposition dans notre organisme ou dans votre établissement.

**DELAI D'ACCES :**

**INTRA :** 15 jours minimum entre la demande de date et la date réelle de formation.

**INTER :** se référer aux dates sur le site web.

**Personnes en situation de handicap :** ce délai est susceptible d'être allongé du fait de la mobilisation d'interlocuteurs adaptés.

**EVALUATIONS ET VALIDATION :**

EVALUATION: QCM de positionnement et de fin de formation. Mise en pratique du port du harnais et du travail en hauteur VALIDATION DE STAGE : Attestation de fin de formation

**NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

10 maximum

**TARIF(S) JOUR HT :**

950€

**METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES :**

Apports théoriques et pratiques, Mises en situation pratique, Présentation PPT

#### Module 1 : La Règlementation

- Les lois, décrets, arrêtés, circulaires, les recommandations CNAMTS
- Les aspects juridiques (responsabilités, délits, droit de retrait ...).
- Le prêt d'un équipement de travail / l'utilisation d'un équipement de travail prêté : obligations réglementaires.
- Les interventions de prestataires extérieurs (entreprise utilisatrice, entreprise intervenante), les vérifications réglementaires.

#### Module 2 : La Prévention

- Les Enjeux – Les Acteurs
- Les accidents du travail (origines, gravité, statistiques ...).

#### Module 3 : Les équipements de protection individuelle et collective

- Les E.P.I. contre les chutes de hauteur
- Les installations provisoires collectives et individuelles : L'utilisation en sécurité - Les vérifications - La conduite à tenir en cas d'accident.

#### Module 4 : Les accès en hauteur

- Les plates-formes individuelles roulantes (P.I.R.)
- Les échafaudages fixes et roulants.
- Les élévateurs de personnel PEMP.
- Les Escabeaux, les marchepieds, les échelles.

#### Module 5 : PRATIQUE - Mise en œuvre des EPI par les stagiaires

- Les EPI antichute – Harnais - Longes, antichute et connecteurs
- Analyse du travail à effectuer et l'accès au poste de travail
- La sécurisation pour tous - Analyse des points d'accès
- Les ancrages fixes en place et lignes de vie
- Différentes techniques de réalisation, ancrages mobiles
- Création de lignes de vie temporaires
- Les déplacements en fonction des différents supports
- Les déplacements horizontaux/verticaux